

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR EDGAR SAUSER (PLR), INTITULÉE « OÙ SONT PASSÉS NOS RENARDS ? » (N°2954)

Le renard roux occupe une place importante dans l'écosystème agro-forestier. Il contribue notablement à son équilibre, notamment en régulant les micromammifères comme les campagnols. En l'absence de grands prédateurs, sa régulation est toutefois impérative. Espèce chassable, elle bénéficie, à l'instar des autres espèces sauvages indigènes, d'une période de protection fixée par la législation fédérale sur la chasse.

L'intérêt de la chasse au renard a très fortement diminué au cours des dernières décennies. Les prélèvements au cours de la période de chasse ordinaire ont chuté de plus de 75% depuis les années 90. Ceci a eu évidemment pour effet de dynamiser les populations de renards dans nos contrées et de provoquer un déséquilibre qui affecte d'autres espèces comme le lièvre brun.

Le plan de mesures pour le redressement des effectifs de lièvres, ratifié par le Gouvernement en décembre 2012, définit une mesure visant à renforcer la régulation du renard. Cette mesure a été proposée par l'ensemble des partenaires représentés au groupe de travail ad hoc. Dans le même plan de mesures, il est stipulé que l'effort de limitation des populations de renards doit être réduit ou suspendu les années de pullulation des campagnols, compte tenu du faible report de prédation sur le lièvre durant ces périodes. Ce fut fait en 2012 lors de la dernière pullulation de campagnols, et c'est à l'étude actuellement sur les territoires qui présentent les premiers signes de la prochaine pullulation.

Il y a lieu de relativiser l'effet de prédation du renard sur les augmentations massives des campagnols liées à leur cycle biologique, augmentation qui a été exceptionnelle entre 2011 et 2013: En effet, les populations de renards qui étaient encore très fortes à cette époque n'ont pas réussi à juguler le phénomène. De plus, d'autres prédateurs (hermines, rapaces diurnes et nocturnes) sont importants pour la régulation des campagnols, d'où l'intérêt évident mais pas toujours concrétisé dans le terrain de maintenir ou recréer des habitats. En ce sens, le projet porté par le Parc naturel régional du Doubs et qui vise ces objectifs est essentiel.

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

1. *Le Gouvernement est-il conscient des problèmes engendrés par une élimination massive du renard ?*

Le Gouvernement n'a pas pour objectif d'éliminer massivement le renard et une telle démarche d'élimination n'a pas lieu dans le terrain. Il souhaite cependant, comme relevé ci-dessus, assurer une régulation qui permette d'assurer un équilibre pour l'ensemble des espèces et de diminuer les risques sanitaires, sachant que le renard est un vecteur de plusieurs maladies (échinococcose, gale et rage).

2. *Combien de renards ont été tirés annuellement par le service de la faune dans le canton, depuis les 5 dernières années ?*

Nombre de renards tirés lors des opérations conduites par l'Office de l'environnement :

2012 : **380** 2013 : **230** 2014 : **330** 2015 : **500** 2016 : **280**

A mentionner que, depuis 2012, un nombre conséquent de renards tirés lors des opérations nocturnes présentait des signes clairs de contamination par la gale. En 2015, ce sont plus de 50% des renards tirés qui en souffraient. L'augmentation des tirs en 2015 par le corps des gardes-faune et auxiliaires de la chasse est ainsi directement liée à la proportion de renards malades adoptant un comportement nettement moins craintif face à l'homme.

En complément, le nombre de renards tirés par les chasseurs durant la période de chasse ordinaire :

2012 : **780** 2013 : **530** 2014 : **450** 2015 : **400** 2016 : **300**

A titre comparatif, plus de 1'500 renards étaient tirés durant la chasse dans les années 90.

3. *Parmi ces renards, combien ont été tirés de nuit en pleins champs alors qu'ils étaient à la chasse aux rongeurs ?*

Etant donné que le renard quitte son couvert forestier le plus souvent la nuit, les tirs de régulation organisés par l'Etat se déroulent principalement dès le crépuscule et en dehors des forêts. Pour 2016, 180 des 280 renards tirés l'ont été en zone agricole entre 21h00 et 1h du matin. Cette proportion (2/3 des tirs) reste stable au cours des dernières années. Comme évoqué, la moitié des tirs concerne ici des renards affaiblis qui tentent d'y chasser les rongeurs.

4. *Combien de renards ont été éliminés dans nos villes et villages où ils posent de plus en plus de problèmes ?*

En 2016, 100 renards ont été tirés dans ou à proximité des villages. Cette proportion (1/3 des tirs) reste stable au cours des dernières années. Comme évoqué, la moitié de ces tirs concernent des animaux malades et affaiblis qui se résignent à approcher les habitations à la recherche de nourriture plus facile d'accès. D'où l'importance de rappeler qu'il n'est pas approprié de laisser de la nourriture accessible à la faune sauvage.

Delémont, le 12 décembre 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat


Gladys Winkler Docourt